

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 5 février 2026,
Secrétaire de séance : Jean-Claude COSTE

Etaients présents 55 titulaires, 2 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Jean-Paul PORTESSENNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT
Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE

Pouvoirs : Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Jean-Michel IDOIBE à Flora LAPERNE, Jean SARASOLA à André BERNOS, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Frédéric LOUSTAU à Brigitte ROSSI, Saïd SOUITA à Dominique QUEHEILLE, Louis BENOIT à Claude LACOUR

Absents : Alain CAMSUSOU, Gérard LEPRETRE, Jean CONTOU-CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Pierre BAHOU, Raymond VILLALBA, Bruno JUNGALAS

RAPPORT N° 260219-02-URB-

**CONVENTION-CADRE TRIENNALE 2026-2028 AVEC L'AGENCE D'URBANISME
ATLANTIQUE & PYRENEES (AUDAP)**

B. ROSSI explique que la convention triennale liant la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) à l'Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées (AUDAP) est arrivée à échéance le 31 décembre 2025.

Dans ce cadre, l'AUDAP propose la signature d'une nouvelle convention-cadre triennale pour la période 2026-2028, inscrite dans son Contrat-Projet 2026-2031. Cette convention vise à garantir la continuité de l'ingénierie territoriale mutualisée mise à disposition de la CCHB, tout en offrant une visibilité pluriannuelle sur les interventions de l'Agence.

L'année 2026 constitue une année particulière, marquée par le renouvellement des exécutifs municipaux et intercommunaux. Ce contexte appelle une approche prudente, à la fois sécurisée juridiquement et souple politiquement.

Coûts des missions d'ingénierie

Cotisation annuelle fixe d'un montant : 5 000 € / an Elle correspond à l'adhésion de la CCHB à l'AUDAP.

Elle ouvre droit :

- à l'accès aux missions mutualisées obligatoires (veille, prospective, formations d'élus, travaux interterritoriaux),
- à la participation aux instances de gouvernance de l'Agence,
- à l'accès aux productions et travaux mutualisés à l'échelle régionale.

Cette cotisation est indépendante du nombre de jours d'intervention consommés.

La cotisation annuelle est augmentée par une facturation au nombre de jours réellement mobilisés pour la CCHB :

- **Coût journalier de référence 2026 : 520 € / jour.** Ce coût demeure très inférieur à un coût de prestation externe équivalent,

Une **actualisation annuelle de 1 %** est prévue pour 2027 et 2028,

- 2026 : 520,00 €/jour
- 2027 : 525,20 €/jour
- 2028 : 530,45 €/jour

Scénario proposé

Il est proposé de retenir un scénario d'adhésion triennale à l'AUDAP, assorti d'une montée en charge progressive des interventions, permettant :

- d'assurer la continuité des missions essentielles dès 2026 ;
- de préserver la capacité du futur exécutif communautaire à réinterroger les priorités et les volumes d'intervention ;
- d'offrir un cadre contractuel sécurisé, ajustable par voie d'avenants annuels.

L'année 2026 est ainsi conçue comme une année de transition, avec un volume volontairement réduit à **56 jours d'intervention**, contre 126 jours initialement envisagés **soit une baisse de 55.6% et une économie brute 36 400 euros en 2026** (Les années 2027 et 2028 reposent sur des plafonds prévisionnels plus volontaristes respectifs de **106 jours** et **126 jours**, ajustables par avenant en fonction des ambitions portées par le futur exécutif.

Sur l'ensemble du triennal, ce scénario représente une baisse prévisionnelle d'environ 15 % du volume d'intervention initialement projeté.

Tableau financier triennal – Convention AUDAP 2026–2028

Année	Jours d'intervention	Coût unitaire / jour (€)	Coût des missions (€)	Cotisation annuelle (€)	Coût total annuel (€)
2026	56	520,00	29 120,00	5 000,00	34 120,00
2027	106	525,20	55 671,20	5 000,00	60 671,20
2028	126	530,45	66 836,70	5 000,00	71 836,70
TOTAL 2026–2028	288	—	151 627,90	15 000,00	166 627,90

La collectivité ne s'engage pas sur une dépense figée : elle adhère à un cadre contractuel sécurisé, avec une cotisation fixe et des missions facturées au réel, qui seront ajustables par le futur exécutif en fonction de l'ambition qui sera portée.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Béarn ;

VU la convention triennale liant la CCHB à l'Agence d'Urbanisme Atlantique Pyrénées arrivant à échéance le 31 décembre 2025 ;

VU le projet de convention-cadre triennale 2026-2028 proposé par l'AUDAP, inscrit dans son Contrat-Projet 2026-2031 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn de disposer d'une ingénierie territoriale mutualisée en matière d'urbanisme, d'habitat, de cadre de vie et de prospective territoriale ;

CONSIDÉRANT le contexte de renouvellement des exécutifs municipaux et intercommunaux en 2026 et la nécessité de préserver une capacité d'ajustement des engagements financiers et opérationnels ;

CONSIDÉRANT que la convention prévoit des avenants annuels permettant d'adapter les volumes d'intervention et les participations financières de la collectivité ;

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention-cadre triennale 2026-2028 à intervenir entre la Communauté de Communes du Haut-Béarn et l'Agence d'Urbanisme Atlantique Pyrénées (AUDAP) ;
- **RETIENT** pour l'année 2026, un volume prévisionnel de 56 jours d'intervention, dans le cadre d'une année de transition ;
- **PRECISE** que les volumes d'intervention et les participations financières prévisionnelles pour les années 2027 et 2028 sont susceptibles d'être ajustés par voie d'avenants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout avenant et document s'y rapportant ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 février 2026
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé J-C. C

Signé BU

Jean-Claude COSTE

Bernard UTHURRY